

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 JUN 2023
N° 47

OBJET : Modification de la demande de subvention pour le terrain de sport.

Date de la convocation : 08/06/2023	L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 12 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	<u>Etaient présents</u> : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Etaient absents</u> : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.
Nombre de membres présents : 11	<u>Absents représentés</u> : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.
Nombre de votants : 13	
Quorum : 08	
Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine	Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

**Le Président expose au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le plan de financement de la rénovation du tennis municipal en terrain multisports où les prix TTC ont été reportés HT.
La demande devant être faite HT.**

Le Président propose au Conseil Municipal de modifier le plan de financement et d'adopter le plan de financement suivant :

- TOTAL City stade	100%	93 319,52 € HT
- Agence National du Sport / DRAJES	40%	37 327,80 € HT
- Collectivité de Corse	40%	37 327,80 € HT
- Commune	20%	18 663,92 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification du plan de financement :

Par 8 voix POUR et 5 voix CONTRE.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA